

Compte rendu – Questions / Réponses

Réunion publique du 20 mai 2026 – Projet Géothermie Fontenay-aux-Roses

Questions	Réponses
Résident – Calendrier des travaux (juin à août 2026) : un délai de 2 mois n'avait-il pas été pris en compte ? L'ajustement est-il inclus ?	Le chantier devait démarrer début avril, mais a été mis en pause par la nouvelle mandature, afin d'organiser les temps d'information et d'échanges souhaités avec la population
Résident de Sceaux – Les données semblent surprenantes : la zone du Dogger est à la limite de Sceaux, ce qui ne semble pas être une bonne localisation. Ne serait-il pas plus pertinent de se concentrer à l'est parisien ?	Dans le Val-de-Marne, le Dogger est plus profond et la température plus élevée. Avec des Pompes à chaleur eau/eau dans des zones moins intéressantes, les rendements sont néanmoins très bons, comparables aux secteurs les plus pertinents. Les équipements du projet sont dimensionnés en fonction de la ressource locale et des besoins
Résident – Rentabilité : un taux de 65,5 % de taux d'ENR&R est annoncé, mais les retours observés sont plus faibles. Ce projet part de zéro et contient selon lui beaucoup d'informations erronées. Les Pompes à chaleur seraient-elles dépassées ? La centrale à gaz est-elle dangereuse ?	D'autres villes ayant réalisées des projets de géothermie (Malakoff, Arcueil, Châtenay bientôt d'ici 1 an) font état de Pompes à chaleur efficaces avec des retours positifs. La centrale à gaz est essentielle pour réhausser les températures du réseau lors des périodes de grands froids et assurer le secours. Des chaudières sont conservées pour le secours dans différents bâtiments (le plus souvent publics ou bailleurs sociaux). Avec la géothermie, la copropriété ou le bailleur social décide de la date de mise en route, d'arrêt et de la température des logements. L'abonné reste maître du pilotage de son système de chauffage. GéoSud92 fourni la chaleur.
Résident – Emplacement de la centrale : elle semble excentrée, avec un réseau à construire derrière. Le business plan prévoit peu de raccordements. Que se passe-t-il si les objectifs ne sont pas atteints ? L'emplacement de Bagneux a été évoqué, avec un budget supérieur à 70 M€.	L'emplacement sur Fontenay Aux-Roses est choisi car le raccordement y est pertinent au regard de la zone d'exploitation de la ressource géothermale disponible dans le sous-sol (gélule). Il n'est pas excentré : cette zone répond aux contraintes du forage et permet le raccordement sur tout Fontenay. Si des copropriétés ne souhaitent pas se raccorder, le raccordement pourra être proposé à d'autres copropriétés qui ont été écartées lors de la première phase de déploiement et en attente d'une proposition. Les copropriétés représentent ¼ du projet, les ¾ des besoins sont réservés aux établissements publics, et bailleurs sociaux. Bagneux n'est pas envisageable car la capacité n'y est pas suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins des villes de Bagneux et Chatillon. Il n'y a pas de possibilité d'export.
Résident – Sur Bagneux, les données du projet Panorama semblent équivalentes à GéoSud en termes de puissance géothermique, mais la consommation de gaz présentée semble inférieure à ce que montrent les données de France Chaleur Urbaine. La puissance des PAC y est en réalité bien plus importante (38 %). Par ailleurs, sacrifier le stade et l'espace naturel pour un projet qui conserve une part de gaz, alors que la lutte contre la canicule est une priorité, pose question. Des économies de CO ₂ similaires ne pourraient-	À Bagneux, le projet fonctionne bien avec une puissance de PAC comparable, mais le nombre de logements, la méthode d'exploitation et l'ancienneté des équipements sont différents. À FAR, les nouvelles PAC sont plus performantes. L'isolation des bâtiments est une mesure complémentaire pertinente que nous encourageons : en réduisant les besoins thermiques, on réduit également le besoin de gaz lors des pics de consommations, ce qui renforce l'intérêt de la géothermie et encourage l'amélioration du DPE des logements. En cas de travaux d'isolation, GéoSud réactualise la part « abonnement » de la police d'abonnement.

Questions	Réponses
<p>elles pas être obtenues via l'isolation et des PAC réversibles, sans forage ?</p>	<p>Les PAC de GéoSud affichent un coefficient de performance entre 4 et 5, contre 2 à 3 pour les anciennes PAC. Aucune obligation n'est imposée aux copropriétés : les abonnements sont proposés, et chacun est libre de souscrire ou non.</p>
<p>Résident de Sceaux – Sur un réseau de 22 km, quelle est la perte de chaleur au bout de 10, 15 ou 20 km ? Une chaudière supplémentaire est-elle nécessaire ? Par ailleurs, la TVA à 5,5 % s'applique-t-elle si l'énergie renouvelable représente moins de 50 % du mix ?</p>	<p>Les canalisations perdent environ un demi-degré par kilomètre. Des chaufferies existantes sont maintenues sur le réseau pour remonter la température et répondre au besoin de l'ensemble du réseau. Le réseau forme une boucle, ainsi la température est homogène quelle que soit la situation géographique. Concernant la TVA à 5,5 %, elle s'applique aux réseaux vertueux dont plus de 50 % de l'énergie est renouvelable ce qui sera le cas de FAR. Si le projet se concrétise, il sera classé. Les pouvoirs publics envisagent l'abandon du gaz : à terme, les bâtiments devront ne plus être alimentés par le gaz, et ceux disposant d'un réseau géothermique à proximité ne pourront pas réaliser certains travaux sans en tenir compte. Dans le prix de la géothermie, 65 % correspond au remboursement de l'emprunt (part fixe et stable sur toute la durée de l'abonnement). Les 45 % restants constituent la part variable, indexée sur les consommations. En cas de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la copropriété, l'abonnement est renégocié selon les conditions prévues au contrat.</p>
<p>Pourquoi investir dans un tel projet ? Quelles garanties sur le Dogger à long terme ? Comment justifier un tarif majoritairement fixe ? La centrale à gaz génère-t-elle une pollution préoccupante pour les jeunes qui utilisent le stade voisin ?</p>	<p>LE projet se justifie par le besoin présent sur le territoire. Une Pompe A Chaleur individuelle ne peut pas alimenter un immeuble mal isolé, et un puits à 50 m de profondeur ne fournit pas une eau suffisamment chaude. Il n'existe pas d'énergie universellement duplicable : l'exploitation du Dogger n'est pas possible partout. Il faut utiliser la bonne énergie au bon endroit. Les chaudières ne fonctionnent qu'en cas de pointes de froid et lors des opérations de maintenance sur les puits de géothermie (de novembre à mars) ; en dehors de cette période, elles sont éteintes et n'émettent rien.</p>
<p>Résident – Les contrats ne mentionnent pas le prix, alors que le SIPPEREC indique que le prix est connu. Y a-t-il une possibilité de sortie du contrat ? N'échange-t-on pas le marché contre un monopole qui fixerait librement ses tarifs ?</p>	<p>Les tarifs ont été transmis aux copropriétés concernées. Les contrats ont été envoyés à tous les prospects rencontrés suite à une réunion de présentation. Ces envois se sont échelonnés depuis septembre 2025. Il a été précisé que toute personne invitée peut poser ses questions et obtenir des réponses. Si un gestionnaire n'a pas transmis les informations à tous les copropriétaires, cela relève de sa responsabilité. Les tarifs sont fixés dans le règlement de service du réseau, transmis à chaque abonné potentiel. Géosud n'est pas libre de les modifier. La signature reste libre : nul n'est obligé de souscrire.</p>
<p>Résident concerné par 3 appartements – La géothermie est-elle imposée ? Par ailleurs, la géothermie de faible profondeur semble fonctionner dans des bâtiments anciens comme l'Élysée.</p>	<p>Aucune imposition : la souscription est totalement libre. La géothermie de surface ne fonctionne pas bien sur des bâtiments anciens non rénovés ; L'Élysée a du être raccordé au réseau de chaleur urbain pour compléter les apports de la géothermie de surface insuffisant pour chauffer les bâtiments convenablement : De plus, la géothermie de surface nécessite un foncier important pour l'implantation des champs de sonde. Le sujet ici est un réseau de chaleur de 20 km, différent d'une installation individuelle. La part fixe du prix est comparable à ce que l'on paie aujourd'hui avec EDF.</p> <p>Lien vers le site de CPCU : Le Palais de l'Élysée bientôt raccordé au réseau de chaleur de la Ville de Paris CPCU</p>

Questions	Réponses
<p>Résident – FAR découvre ce que l'ancien maire a laissé. Ne pourrait-on pas accorder plus de temps pour explorer d'autres solutions, sans prise de décision précipitée ?</p>	<p>Le projet a démarré il y a 4 ans. En tant que syndicat intercommunal, le SIPPAREC suit les demandes des communes et n'a ni accéléré ni reculé. Les marchés publics ont été attribués et le décalage du calendrier notamment pour le forage approchent de leur limite extrême. Toutes les parties sont engagées. Les communes ont été libres de communiquer à leur rythme et selon les modalités souhaitées. De nombreuses réunions d'information ont été organisées sur ces 4 ans. Aucune obligation de raccordement n'est imposée.</p>
<p>Résident – Quid de l'impact de la pollution sur les équipements sportifs construits après le projet ? Panorama n'était pas le premier choix : quel était l'autre site envisagé ?</p>	<p>De nombreuses chaudières vont être supprimées avec le raccordement des bâtiments au réseau de chaleur. Les chaudières installées seront de dernière génération, avec un haut niveau de performance. Concernant le football, des créneaux ont été identifiés pendant la phase de travaux et des communes voisines ont été contactées pour accueillir les sportifs. En parallèle du projet de géothermie, devait se mettre en œuvre un projet de réaménagement du complexe sportif comprenant un terrain synthétique qui devait être livré avant le démarrage des travaux de géothermie. Pour faciliter la réimplantation des équipements sportifs, le terrain dédié à la géothermie a été placé en fond de parcelle. Malheureusement, le projet sportif n'a pas avancé comme prévu dans les délais impartis. Des discussions sont en cours avec VSGP gestionnaire de ces équipements pour obtenir rapidement la mutation du terrain en herbe en terrain synthétique. Le demi-terrain destiné aux jeunes catégories peut être maintenu pendant toute la durée du chantier..</p>
<p>Résident – Lors d'un projet de remplacement des chaudières du château de Sainte-Barbe, une proposition de géothermie avait été faite. La géothermie de surface s'était avérée impossible en raison de la présence de gypse (GIPS). En France, seulement 15 propriétés ont été raccordées en 5 ans.</p>	<p><i>—en effet, la cartographie de la géothermie de moyenne importance classe une grande partie du territoire de Fontenay-aux-Roses comme non éligible à cette technique</i></p>
<p>Pourquoi le site FAR ? Les autres communes en bénéficieront également, mais Fontenay ne récupérerait en fin de compte que des tuyaux, sans avantage supplémentaire.</p>	<p>Dans une opération de géothermie, l'emplacement ne se choisit pas librement. De nombreuses opérations sont en cours, et les pouvoirs publics imposent un périmètre de protection sous les communes concernées. Comme le montre la carte présentant les gélules, la gélule de Fontenay-aux-Roses est située sous l'ouest de la ville et non sous les communes de Sceaux et Bourg-la-Reine, écartant de fait la possibilité d'y réaliser le forage.</p>
<p>Résident – Étonné que l'impact du forage sur les riverains n'ait pas été abordé.</p>	<p>Une prochaine réunion publique est prévue le 26 mai, suivie d'une réunion dédiée aux seuls riverains.</p>
<p>Les études d'impact ont été évoquées, mais les risques ne semblent pas avoir été présentés. Quels sont-ils ?</p>	<p>Toutes les études réglementaires ont été réalisées. Sur la base de ces études, analysées par les différents organes et agences de l'état, le préfet a délivré un arrêté préfectoral sans quoi le projet n'aurait pas pu être autorisé. Des études géotechniques ont été menées pour vérifier la capacité du sol à accueillir les travaux, et le projet intègre des micropieux en conséquence.</p>